

PUISSANT ATTRAIT POUR LES PÈLERINS.

Mgr. l'Archevêque de Québec, dans son dernier voyage à Rome a obtenu une faveur qui va grandement réjouir tous les pieux enfants de la Bonne Ste. Anne. Cette grande faveur n'est rien moins qu'une indulgence plénière, que chaque fidèle peut gagner, chaque fois qu'il communie dans le sanctuaire de cette sainte.

Pour mieux graver ce fait dans la mémoire de ceux qui nous lisent, nous allons donner l'indulte lui-même.

Ex Audientia SSmi diei 9 Febr. 1873. SSmus D. N Pius Divina Providentia PP. IX, referente me infrascripto S. C. de Propaganda Fide secretario, benignè concessit indulgentiam plenariam applicabilem quoque animabus in purgatorio detentis, lucrandum ab omnibus utriusque sexu fidelibus, qui vere pœnitentes et Confessi, sacram communionem in predicta Ecclesia Stæ. Annæ de Beauprè recesserint orantes pro Sanctæ fidei propagatione et juxta S. Pontificis intentionem.

Datum Romæ ex Ædibus dictæ S. C. die et anno prædictis.

Gratis sine ulla solutione quovis titulo.

(Sign.) JOANNES SIMEONI,
Secretarius.

Pro apographo.

C. A. MAROIS Ac.,
Subsecrarius.

Dans une audience du 9 février 1873, sur la demande faite par moi, soussigné, secrétaire de la S. C. de la Propagande, Notre Très-Saint Père le Pape Pie IX a bien voulu accorder une indulgence plénière, applicable aux âmes du purgatoire, pour tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe qui, vraiment contrits et s'étant confessés, feront la sainte communion dans l'église de Sainte-Anne de Beauprè, y prieront pour la propagation de la foi et suivant l'intention du Souverain-Pontife

Donné à Rome, au palais de la S. C. de la Propagande, le jour et l'heure marqués plus haut.

(Signé), JEAN SIMEONI,
Secrétaire.

Certifié vraie copie,

C. A. MAROIS Ac.
Sous-secrétaire.